



Fertilisation des sols: Je choisis l'apport organique adapté à ma ferme

Public et paysans paysannes installé(e)s, porteurs et porteuses projet

Pré-requis: aucun

Objectif pédagogique

Identifier les différentes méthodes de fertilisation et choisir la plus adaptée à sa ferme.

Date: Lundi 17 oct. et mardi 18 oct.

Horaires: de 9h00 à 17h00

Lieu:

Salle : Pépinière La Ferme de Napollon, 280 avenue des Templiers -13400 Aubagne.

Intervenants:

Leclerc. Blaise ingénieur agronome. Directeur du bureau Orgaterre, spécialisé dans les relations entre agriculture et environnement et est expert en matières organiques à l'ITAB.

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous!

Appréhender le fonctionnement de son sol. Être capable de raisonner la fertilisation de ses parcelles selon des méthodes alternatives et choisir le/les intrants adaptés au système d'exploitation. Apprécier les impacts des changements de pratiques. Identifier des indicateurs de suivis des changements de pratiques (aspects économiques, sociaux et environnementaux).

PROGRAMME

Le 17 octobre :

Matinée

- 🧩 Acquérir des bases du fonctionnement 🧩 Mesurer l'adéquation entre le(s) compost d'un sol vivant.
- 🧩 Être en mesure d'expliquer les propriétés 🧩 Identifier le(s) compost(s) adapté(s) aux des sols liées aux matières organiques.
- 🔆 Lister les différents types de fertilisants post sur son exploitation. organiques existants.

Après-midi

🧩 Etude de terrain : visite sur les terres d'un maraîcher utilisant du compost.

Le 18 octobre:

Matinée

- (s) et les types de sols.
- système de culture. Apprécier la qualité environnementale de l'utilisation du com-
- 🧩 Rappeler les aspects réglementaires sur l'utilisation des composts.

Après-midi

- 🦖 Identifier les impacts des changements de pratiques.
- 🗽 Mesurer la faisabilité (technique, humaine, économique) de l'utilisation des composts par rapport au système d'exploita-

Inscrivez-vous auprès de l'ADEAR 13 au 04.90.55.17.86 ou contact@adear13.com

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont gratuite ment accès.

